

Le SNUipp-FSU 44 vous informe !



« La commission d'entretien professionnel » (ou « oral de titularisation »)

Quand et sous quelle forme ?

Entre mars et juin 2021, un « entretien » de 30 minutes.

Devant qui ?

Une commission de deux personnes : « un·e membre du corps d'inspection » et « un·e membre du corps des P.E. »

Quel déroulé ?

- Première partie (10 minutes) présentation d'une « situation professionnelle » rencontrée durant le stage. « Le stagiaire décrit et analyse la situation et les choix qu'il a été amené à faire »
- Deuxième partie (20 minutes) entretien avec la commission.

Quelle conséquence ?

Chaque commission rend un avis qui est communiqué au jury académique de titularisation. Le jury statuera donc sur votre titularisation, votre renouvellement ou votre licenciement au regard de 3 avis (INSPE/ IEN /entretien professionnel)

Qu'est-ce qui est évalué ?

- des éléments réglementaires et institutionnels dans l'exercice des responsabilités de sa fonction
- les compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et son environnement
- les compétences professionnelles liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

UN
SYNDICAT
PRÉSENT
PARTOUT
ET LEADER
DANS
80
DÉPARTEMENTS



VOUS NOUS
SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr
1^{er} SYNDICAT DES ÉCOLES

Pour l'année de stage 2020-2021 le ministère a décidé de créer un oral supplémentaire au prétexte que le CRPE n'a été obtenu que par les épreuves écrites.

Qu'en pense le SNUipp-FSU ? Inutile, chronophage, redondant.

L'entretien professionnel que les stagiaires 2020-2021 vont devoir passer n'a aucun intérêt puisqu'il n'évaluera rien de plus que ce qui est déjà évalué au cours de l'année. En revanche, il va permettre au ministère de « tester » son futur oral professionnel

En effet, le ministre a décidé, dans le cadre de sa réforme plus globale de la formation initiale, de repousser la place du concours en fin de M2 en 2022, de changer certaines épreuves et d'en ajouter une : un « oral professionnel », similaire à cet « entretien professionnel » et qui s'apparente à « un entretien de motivation ».

Le SNUipp-FSU dénonce et continue de demander l'abandon de cet entretien inutile qui représente une pression supplémentaire sur des stagiaires déjà surchargés comme elles et ils le disent chaque année dans l'enquête du SNUipp-FSU.

Le SNUipp-FSU est à vos côtés pour répondre à vos questions et vous accompagner tout au long de cette année.



SNUipp
FSU 44



02 40 35 96 63
02 40 35 96 70



8 Place de la Gare de l'État
Case postale n°8
44 276 Nantes Cedex 2



snu44@snuipp.fr